Règlement officiel

QuadReal Property Group Limited Partnership (« QuadReal ») et certaines de ses sociétés affiliées organisent une série de concours auxquels vous pouvez vous inscrire pour gagner des prix. Chacun des concours (chacun un « concours ») est régi par un règlement propre publié (le « règlement abrégé ») et le règlement officiel (le « présent règlement »). En y prenant part, les participants acceptent le règlement abrégé applicable et le présent règlement, y compris les exigences d'admissibilité. Chaque concours est soumis à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et municipales et est invalide là où la loi l'interdit.

Bien qu'il puisse être communiqué, promu ou administré par un média social ou un service ou site de réseautage tiers, y compris Facebook, Instagram et Twitter (chacun un « service tiers »), tout concours n'est en aucun cas parrainé, approuvé ou administré par un service tiers ni associé à un service tiers.

Chaque règlement abrégé et le présent règlement peuvent être modifiés à tout moment sans préavis aux participants. QuadReal peut annuler tout concours à tout moment, avec ou sans raison, quelle qu'elle soit.

1. Admissibilité. À moins d'une mention contraire dans le règlement abrégé applicable, chaque concours est ouvert aux résidents du Québec qui ont atteint l'âge de la majorité dans la province.

Ne sont pas admissibles les personnes associées à tout concours, notamment les employés, les administrateurs et les dirigeants de QuadReal, tout fournisseur d'un concours en particulier (y compris tout tiers fournissant le ou les prix attribués dans le cadre du concours) et les propriétaires, locataires et occupants du centre commercial identifiés dans le règlement abrégé applicable (ensemble les « partenaires du concours ») ainsi que toutes leurs entités affiliées, de même que leurs administrateurs, directeurs, employés, mandataires, représentants et agences de promotion et de marketing respectifs, les membres de leur famille immédiate et les personnes résidant sous le même toit qu'eux.

2. Durée du concours. Chaque concours sera ouvert pendant la période mentionnée dans son règlement abrégé (la « **durée du concours** »). QuadReal peut prolonger cette durée à son entière discrétion.

QuadReal ne confirmera pas la réception des participations, et aucune preuve de soumission d'une participation ne sera jugée comme une preuve de sa réception. QuadReal n'est pas tenue d'aviser un participant si sa participation est incomplète ou autrement non conforme et peut annuler ou retirer tout concours à tout moment sans préavis aux participants.

3. Mode de participation. AUCUN ACHAT REQUIS. Pendant la durée du concours, les participants s'inscrivent au concours par le mode de participation indiqué dans le règlement abrégé applicable. En cas de litige quant à la personne s'étant inscrite au concours à titre de participant, le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique utilisée ou du compte de média social utilisé pour participer ou lié à la participation sera considéré comme le participant et devra se conformer au présent règlement. Une seule (1) participation par personne et par adresse électronique/compte de média social est autorisée pendant la durée du concours applicable. Toute personne qui tente de participer avec plusieurs adresses électroniques ou comptes de média social ou qui utilise un dispositif ou un logiciel pour participer plusieurs fois contrevient au présent règlement, sera disqualifiée et perdra tous les prix gagnés, le cas échéant, à la seule discrétion de QuadReal.

QuadReal se réserve le droit d'exclure de façon permanente toute personne de l'ensemble de ses concours si cette personne ne se conforme pas au règlement abrégé applicable et au présent règlement pour les différents concours organisés par QuadReal. Cette décision revient à QuadReal à son entière discrétion et entrera en vigueur dès l'envoi par QuadReal de l'avis d'exclusion à l'adresse électronique ou au compte de média social utilisé la dernière fois par la personne pour participer.

4. Prix du concours. Le ou les prix de chaque concours (chacun un « **prix** », ensemble les « **prix** ») seront ceux décrits dans les règlements abrégés applicables. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues dans le cadre du concours en question conformément au règlement abrégé applicable et au présent règlement.

- 5. Conditions relatives aux prix. Chaque prix est assujetti aux conditions suivantes :
 - a) Chaque prix doit être récupéré en personne par le gagnant au centre commercial mentionné dans le règlement abrégé ou de quelque autre façon mentionnée dans le règlement abrégé.
 - b) Tous les coûts liés à chaque prix sont à la charge du gagnant.
 - c) Chaque prix doit être accepté tel quel et ne peut être vendu, échangé, transféré ni cédé. Aucune substitution, aucune remise en argent ni aucun échange ne seront effectués. Aucun prix ne peut être converti en espèces.
 - d) Toute partie non utilisée ou non réclamée de tout prix sera perdue et n'aura aucune valeur monétaire.
 - e) Les partenaires du concours ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'état, à l'adaptation à un usage particulier ou à la qualité marchande de tout prix et n'assument aucune responsabilité pour tout prix perdu, endommagé ou mal acheminé.
 - f) QuadReal se réserve le droit de remplacer tout prix, en tout ou en partie, par un prix ou une composante de prix de valeur égale ou supérieure advenant le cas où le prix ou une composante de prix ne puissent être attribués pour quelque raison que ce soit.
- **6. Comment gagner.** Le ou les gagnants potentiels de chaque concours seront sélectionnés par un générateur de nombres aléatoires ou autrement de la manière précisée dans le règlement abrégé applicable (chacun un « participant sélectionné »). QuadReal tentera de communiquer avec les participants sélectionnés dans les trois jours ouvrables suivants (la « date de contact ») à l'adresse électronique ou au compte de média social fourni par les participants pour le concours applicable, sauf mention contraire au règlement abrégé. Les participants sélectionnés devront fournir une preuve d'identité à la demande de QuadReal.

Pour être déclarés gagnants, les participants sélectionnés de tout concours (chacun un « gagnant ») doivent :

- a) avoir respecté et continuer de respecter le règlement abrégé et le présent règlement;
- b) répondre correctement à une question d'aptitude mathématique, sans aide et en un temps limité:
- c) remplir et retourner à QuadReal, dans les sept jours suivant la réception, un formulaire standard de déclaration, d'indemnisation et de décharge (la « **décharge** ») signé confirmant leur compréhension et leur respect du règlement abrégé et du présent règlement et leur acceptation du prix tel qu'attribué, fournissant une décharge satisfaisante pour QuadReal et libérant de façon satisfaisante les partenaires du concours et les services tiers, de même que leurs entités respectives de toute responsabilité découlant du concours, notamment en lien avec la sélection des gagnants, l'administration du concours et l'acceptation ou l'utilisation du prix tel qu'attribué.

Si un participant sélectionné ne peut être joint avant la date de contact pour quelque raison que ce soit, notamment parce qu'il n'a pas fourni une adresse électronique ou un compte de média social valide, ou s'il est incapable de répondre à la question réglementaire ou ne remplit pas toutes les conditions du concours, les partenaires du concours, à leur seule discrétion, peuvent procéder à un autre tirage au sort pour sélectionner un autre participant parmi toutes les autres participations admissibles reçues conformément au règlement abrégé et au présent règlement. QuadReal tentera de communiquer avec le nouveau participant sélectionné dans les trois jours ouvrables suivant le tirage au sort par courriel ou par texto, et ce, dans les mêmes conditions que celles énoncées dans le règlement abrégé et aux présentes.

7. Consentement et autorisation. En participant au concours, chaque gagnant consent à l'utilisation de son nom, de sa ville de résidence, de sa photographie, de ses déclarations et/ou de ses représentations, sans autorisation ni rémunération supplémentaire, sauf si la loi l'interdit, dans toute publicité ou annonce

dans tout média dans le monde, à perpétuité, réalisée par les partenaires du concours et/ou leurs agences et sociétés affiliées ou mandataires ou en leur nom.

8. Généralités.

- a) Toutes les participations deviennent la propriété de QuadReal.
- b) Toute participation incomplète, illisible, endommagée, irrégulière ou qui contient de fausses informations est invalide.
- c) QuadReal se réserve le droit, à sa seule discrétion, de mettre fin, de clôturer, de suspendre, de rétablir ou de modifier, en tout ou en partie, tout concours à tout moment et sans préavis, pour quelque raison que ce soit.
- d) En prenant part à tout concours, les participants acceptent de se conformer au règlement abrégé et au présent règlement, qui peuvent être modifiés; le cas échéant, les modifications seront affichées sur la présente page Web.
- e) En prenant part à tout concours, les participants libèrent automatiquement chacun des renonciataires et toute autre personne ou entité liée de quelconque façon audit concours de toute responsabilité découlant de quelque manière que ce soit du concours, notamment la sélection des gagnants, l'administration du concours et l'acceptation ou l'utilisation d'un prix ou des prix tels qu'attribués.
- f) Toutes les décisions prises par QuadReal concernant tous les aspects de tout concours sont définitives et exécutoires à tous égards. Par ailleurs, les participants acceptent de se conformer à toutes ses instructions et décisions. En cas de litige concernant l'interprétation du règlement abrégé applicable et du présent règlement ou toute décision rendue par QuadReal, la décision ou l'interprétation de QuadReal prévaudra.
- g) Toute tentative visant à falsifier le processus de participation, à interférer avec le concours, les règlements abrégés ou le présent règlement, à endommager délibérément tout site Web ou à nuire à l'administration, à la sécurité ou au fonctionnement légitime du concours peut constituer une violation des lois pénales et civiles; le cas échéant, les partenaires du concours se réservent le droit de demander des dommages-intérêts ou d'autres mesures de réparation ou les deux aux coupables dans toute la mesure permise par la loi, ce qui peut inclure l'interdiction de participation ou la disqualification pour ce concours et de futurs concours.
- h) Les renonciataires ne sont responsables ni des problèmes techniques, ni des défaillances des lignes téléphoniques, des systèmes informatiques, des serveurs, des fournisseurs, du matériel informatique, des logiciels, ni des connexions réseau perdues ou non disponibles, ni des transmissions informatiques défaillantes, incomplètes, brouillées ou retardées, ni de toute combinaison de ces éléments. Ils ne sont pas non plus responsables des dommages causés à un système informatique par suite de la consultation du site, de la participation à tout concours ou de téléchargements dans le cadre de tout concours.
- i) Les partenaires du concours n'assument aucune responsabilité dans les cas où l'incapacité de tenir tout concours résulte de tout événement échappant à leur contrôle raisonnable, notamment les cas de force majeure, les grèves, lock-out et autres conflits de travail, les guerres, les actes de terrorisme et les virus, vers et bogues informatiques corrompant la sécurité, l'intégrité des données ou la bonne administration de tout concours.
- j) Les partenaires du concours ne font aucune représentation ni garantie quelconque concernant l'apparence, la sécurité ou la performance de tout prix.

9. Non-responsabilité des renonciataires.

a) Ni les partenaires du concours, ni leurs sociétés affiliées, ni leurs associés, administrateurs, directeurs, employés, mandataires, successeurs et ayants droit respectifs, ni les services tiers (collectivement les « renonciataires ») ne sont responsables des négligences, réclamations, coûts,

responsabilités, blessures, décès, pertes de biens et autres dommages touchant les participants ou les gagnants en lien avec l'acceptation, l'échange, l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout prix ou leur participation à tout concours. Les gagnants assument toute responsabilité pour les blessures subies ou dommages causés, ou prétendument causés, par la participation à tout concours ou l'utilisation ou l'échange de tout prix, notamment les maladies, réactions allergiques et autres troubles de santé.

- b) Les renonciataires ne sont pas responsables des participations non reçues ou considérées comme non admissibles en raison d'informations incomplètes, inexactes, peu claires ou indéchiffrables, de connexions réseau défaillantes ou interrompues ou d'autres problèmes mécaniques ou techniques, quelle qu'en soit la cause (y compris le mauvais fonctionnement d'un système ou une défaillance technique). Ils ne sont pas non plus responsables des participations perdues, volées, retardées, endommagées ou mal acheminées, ni des défaillances, interruptions, retards, erreurs ou omissions du site ou des sites Web de QuadReal ou des services tiers ou de leurs fonctions pendant tout concours, ni des problèmes liés à ces sites, notamment le mauvais fonctionnement mécanique ou technique ou le mauvais état des réseaux ou lignes téléphoniques, des systèmes en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique et des logiciels, pour la non-réception de tout courrier électronique, pour le non-traitement d'une participation par QuadReal pour quelque raison que ce soit, pour des dommages à l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne ou pour des atteintes à la vie privée pour toute raison indépendante de la volonté des renonciataires, y compris l'ingérence de pirates informatiques.
- **10. Confidentialité.** En soumettant des renseignements personnels pour participer à tout concours, les participants consentent à ce que QuadReal les collecte, les utilise, les conserve et les divulgue aux fins de l'administration de chaque concours et aux fins décrites dans sa politique de confidentialité au www.quadreal.com/fr/politique-de-confidentialite. Ils peuvent accéder à leurs renseignements personnels et en obtenir une copie sur demande écrite adressée au responsable de la protection de la vie privée de QuadReal à privacy@quadreal.com.

Les renseignements personnels soumis dans les participations deviennent la propriété de QuadReal, qui peut les divulguer a) à un tiers conformément au présent règlement, avec le consentement du participant ou comme autrement permis ou requis par la loi et b) à toute partie intéressée, comme un renonciataire, conformément à la décharge définie aux présentes ou à toute décharge ou autre documentation signée conformément au règlement abrégé applicable ou au présent règlement.

- 11. Droit applicable et règlement des litiges. Chaque concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables et est invalide en dehors du Canada et là où la loi l'interdit. Les enjeux et questions concernant la rédaction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent règlement, ou les droits et obligations des participants et des partenaires du concours dans le cadre de chaque concours, sont régis et interprétés conformément aux lois de la province du Québec et aux lois fédérales du Canada applicables, sans égard au choix de la loi applicable ou aux règles ou dispositions relatives aux conflits de lois. Les participants acceptent que les litiges, réclamations et causes d'action découlant de tout concours ou de tout prix attribué ou s'y rapportant seront résolus individuellement, sans recours à une forme quelconque de recours collectif, et exclusivement par les tribunaux de la province du Québec.
- 12. Divisibilité. Si une disposition du règlement abrégé applicable ou du présent règlement ou son application à une personne ou à une circonstance est, dans une certaine mesure, invalide ou inapplicable, le reste du règlement abrégé applicable, du présent règlement ou de l'application de ladite disposition à des personnes ou à des circonstances autres que celles pour lesquelles elle est jugée invalide ou inapplicable n'en sera pas compromis, et chaque disposition du règlement sera valide et appliquée dans toute la mesure permise par la loi et indépendante de toute autre disposition du règlement abrégé applicable ou du présent règlement.
- 13. Gagnants. Pour obtenir une copie papier de la liste des gagnants de tout concours, envoyer par courrier une enveloppe-réponse affranchie dans les sept (7) jours suivant la fin du concours en question à Groupe immobilier QuadReal Société en commandite, 9187 boulevard de l'Acadie, Montreal QC H4N 3K1, Attn: Eryka Le Blond

Dernière mise à jour : 18 novembre 2020